

Conséquences et perspectives du Grenelle de l'Environnement pour le collage et la finition du bois

Le Grenelle de l'Environnement a établi divers programmes d'actions qui vont impacter directement la filière bois mais aussi les professions du collage et de la finition pour les années à venir.

Ainsi les programmes « Agriculture écologique et productive et valorisation durable de la ressource forestière » veulent promouvoir le bois éco-matériau dans la construction, dans le cadre d'un plan national en faveur du bois et prévoient l'adaptation des normes de construction au matériau bois et la mise en place d'un label de construction « réalisée avec le bois ». Il s'agit également de privilégier la valorisation locale du bois.

Le bois a également une carte à jouer à travers le programme « Stopper la perte de la biodiversité » qui souhaite dynamiser la filière bois en produisant plus de bois et en valorisant ses usages et à travers les programmes « Efficacité énergie et carbone » qui proposent entre autres un plan de promotion des filières renouvelables d'excellence écologique.

Les programmes « Santé-environnement » reprennent le règlement REACH de façon à restreindre ou encadrer de façon très stricte la mise sur le marché des substances chimiques les plus cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR). Une politique partenariale ambitieuse de substitution et d'innovation notamment dans le cadre des pôles de compétitivité devrait stimuler l'activité économique.

Collage - Finition

Les relevés des tables rondes du Grenelle prévoient des mesures quant à la qualité de l'air extérieur et la qualité de l'air intérieur. Ainsi est prévu un étiquetage obligatoire des matériaux de construction et de décoration notamment sur leur contenu en polluants volatils, ainsi qu'une interdiction dès 2008 des substances CMR1 (substances que l'on sait être CMR pour l'homme) et CMR2 (substances assimilées à des substances CMR pour l'homme) dans ces produits.

Une mise en place de systèmes de mesure et d'information sur la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant un public nombreux ou vulnérable (enfants, personnes âgées) et dans tous les établissements publics recevant du public (gares, aéroports, métro, etc...) est annoncée. Des mesures concernant les risques émergents prévoient d'anticiper les risques liés aux nanomatériaux et nanoparticules. Une déclaration obligatoire aux pouvoirs publics de la présence de nanoparticules dans les produits grand public est prévue dès 2008.

Le Plan National Santé Environnement II (2009-2012) dont la définition est attendue en 2008 affiche d'ores et déjà comme prioritaire la lutte contre le saturnisme et donc contre les peintures au plomb, lutte reprise dans le programme de rénovation des bâtiments. Les programmes « Santé-environnement » envisagent la mise en place de fiches de données de sécurité significativement améliorées.

Enfin, le Grenelle souhaite introduire les exigences de REACH dans une convention internationale dépassant le cadre européen.

Contact : Laurence Poddgorski
Tél. : 05 56 43 63 66
Mél : laurence.poddgorski@fcba.fr

De nouvelles dispositions pour le Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

Depuis plusieurs années, l'état aide les entreprises qui souhaitent s'impliquer dans une activité de recherche ou d'innovation au travers du crédit d'impôt recherche.

Les points importants à retenir :

- Le CIR se déduit de l'impôt sur les sociétés.
- Le montant du crédit correspond à 10 % du volume total de la R&D, auquel s'ajoutent 40 % de l'accroissement d'une année sur l'autre.
Dans le cas d'une entreprise qui n'en aurait pas bénéficié auparavant, il peut donc aller jusqu'à 50 % des dépenses engagées.
- Les dépenses éligibles sont multiples. Elles couvrent à la fois des dépenses internes (75 % des salaires en général, jusqu'à 200 % du salaire pour un jeune docteur embauché en Contrat à Durée Indéterminée par l'entreprise) et des dépenses

ses EXTERNES confiées à des organismes de R&D.

- Les organismes de R&D reconnus éligibles comprennent explicitement les CTI, dont FCBA.
- Les dépenses confiées à un organisme externe sont retenues pour le DOUBLE. Concrètement, cela veut dire qu'une entreprise qui n'a jamais bénéficié du CIR et qui confierait des travaux en externe (dont FCBA) pourrait déduire 100% de ses dépenses (la première année).
- La veille technologique, le dépôt de brevet et sa défense font également partie des dépenses éligibles.

Pour en savoir plus, le site du ministère délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche publie une brochure téléchargeable gratuitement :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/technologie/mesur/cir/index.htm>

Contact : Frédéric Rouger

Tél. : 01 40 19 48 06

Mél : frederic.rouger@fcba.fr

Mise au point de composites à base de pin maritime et de résines naturelles

Ce projet de recherche a été labellisé par le Pôle IPMF (Industrie et Pin Maritime du Futur) et sera financé par le fonds de compétitivité des entreprises.

Le projet consiste à développer de nouvelles générations de mélanges collants et de matériaux composites à partir de matières premières renouvelables produites en Aquitaine. Huit partenaires (4 entreprises, 1 centre technique et 3 universités) se sont regroupés pour atteindre les objectifs émis par les industriels : développer un liant naturel utilisable dans l'industrie du panneau et des

composites, formuler des colles et innover au niveau des renforts fibre-matrice. Dès la deuxième année du projet des essais pilotes sont envisagés. Les partenaires impliqués sont FCBA, SMURFIT KAPPA ROL PIN, EGGER ROL, DARBO SA, ARKEMA France, Université de Pau et des Pays de l'Adour (IPREM EPCP, CANBIO, SYLVADOUR), Université de Bordeaux 1 (USBB), Université Henri Poincaré (LERMAB). Le projet est coordonné par Smurfit Kappa Rol Pin et se déroule sur la période fin 2007-fin 2010.

Contact : Gilles Labat

Tél. : 05 56 43 63 46

Mél : gilles.labat@fcba.fr

Agenda

La prochaine Commission Professionnelle Collage Finition

aura lieu le mardi 23 septembre 2008, à FCBA Paris.

le 6ème International Woodcoatings Congress

aura lieu les 14 et 15 octobre 2008 à Amsterdam, à l'hôtel Mercure (NL).

A noter

L'International Panel Products Symposium

(octobre 2007, Cardiff UK) a regroupé 120 chercheurs et industriels du monde entier.

Le colloque s'est articulé autour de 6 thèmes :

1. la modification du bois appliquée aux panneaux,
2. les contreplaqués et OSB,
3. les panneaux à base d'agroressources et nouvelles technologies,
4. la technologie et contrôle des procédés,
5. les adhésifs,
6. les matières premières.

Les procédés de modification du bois appliqués aux panneaux a été le thème dominant du symposium. Beaucoup de travail reste à faire, en particulier, des études plus systématiques sur l'aptitude au collage des bois modifiés.

Deux approches doivent être abordées : l'effet du traitement avant et après le collage du bois, par exemple : traitement des particules avant la fabrication du panneau et traitement du panneau déjà collé.

Contact : Michela Zanetti

michela.zanetti@fcba.fr

Consultation des brèves

Les trois derniers numéros des brèves FCBA (*Charpente ossature, Panneaux, Parquets lambris, Menuiserie, Collage-Finition, Durabilité et Préservation*) sont disponibles sur notre site Internet : www.ctba.fr/5_bois_construction/index.php?rub=breves

FCBA INFO en ligne, gratuit et sans abonnement !

Ce magazine d'information est désormais consultable en ligne sur un site dédié : www.fcbainfo.fr

Ce site vous donne accès à tous les articles de l'année en cours, et à ceux archivés depuis janvier 2003 extraits de l'ex-revue imprimée.

Vous pouvez également, via un formulaire spécifique, réservé aux professionnels, être régulièrement informé sur les activités de FCBA.



Pôle Industries Bois Construction

Allée de Boutaut – BP 227 - 33028 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 43 63 00 - Fax : 05 56 43 64 80

Au 1er juin 2007 AFOCEL et CTBA sont devenus FCBA

www.fcba.fr